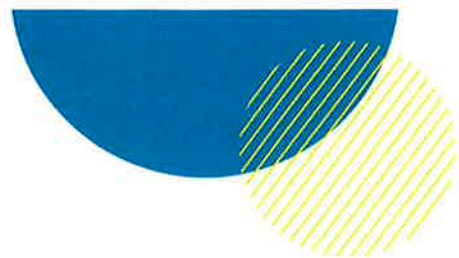


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 15/07/2024 - 98311 - 1992 B 10288 - 388 156 499 - SOCIETE D'INDEMNISATIONS
REGIONALES DU CREDIT AGRICOLE



PACIFICA – ASSURANCES DOMMAGES



COMPTES SOCIAUX 2023 EN NORMES FRANÇAISES

SIRCA

Copie certifiée conforme à l'original

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES



Sommaire

1 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	8
2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	8
2.1 Activité de la Société.....	8
2.2 Autres faits marquants.....	9
2.3 Evénements postérieurs à la clôture.....	9
3 INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODE A UTILISER.....	10
3.1 Modes et méthodes d'évaluation.....	10
3.2 Changement de méthode opéré en 2023.....	10
3.3 Méthodes d'évaluation sur les postes de Bilan.....	10
3.3.1 Calcul des amortissements.....	10
3.3.2 Provision pour dépréciation.....	10
3.3.3 Evaluation des autres actifs.....	10
4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	11
4.1 Produits d'exploitation.....	11
4.2 Charges d'exploitation.....	11
4.3 Résultat financier.....	12
5 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN.....	13
5.1 Bilan - Actif.....	13
5.1.1 Mouvements sur actifs corporels, incorporels et financiers.....	13
5.1.2 Actifs circulants.....	14
5.2 Bilan - Passif.....	14
5.2.1 Capitaux propres.....	14
5.2.2 Provisions pour risques et charges.....	15
5.2.3 Dettes.....	17
5.2.4 Engagements hors bilan.....	18
6 AUTRES INFORMATIONS.....	19
6.1 Informations spécifiques sur le personnel et les dirigeants.....	19



6.2 Informations spécifiques sur le droit individuel à la formation.....	19
6.3 Informations spécifiques sur les honoraires des commissaires aux comptes.....	19
6.4 Informations opérations entreprises liées	20



Bilan 2023 Actif

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)

	Brut	Amortissement et provisions	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles :	12 626 555	11 757 477	869 078	1 294 298
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	12 626 555	11 757 477	869 078	1 294 298
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :	41 003 302	26 709 093	14 294 209	12 088 172
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	41 003 302	26 709 093	14 294 209	12 088 172
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :	252 525	-	252 525	192 065
Participations	10	-	10	10
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	9 042		9 042	16 319
Prêts				
Autres immobilisations financières	243 472		243 472	175 736
TOTAL I	53 882 381	38 466 570	15 415 811	13 574 535
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :	360 447	-	360 447	359 368
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	360 447		360 447	359 368
Créances :	3 370 177	-	3 370 177	2 355 774
Créances clients et comptes rattachés	601 231		601 231	1 544 650
Autres créances	2 768 945		2 768 945	811 124
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :	79 171 562	-	79 171 562	72 013 138
Actions propres				
Autres titres	79 171 562		79 171 562	72 013 138
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 331 092		2 331 092	2 994 313
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF :				
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL II	85 233 278	-	85 233 278	77 722 592
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	139 115 659	38 466 570	100 649 089	91 297 126

Bilan 2023 Passif**Exercice clos le 31 décembre 2023***(en euros)*

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES :		
Capital	7 448	7 448
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :	22	22
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	22	22
Autres		
Report à Nouveau	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	352 756	1 269 177
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	360 226	1 276 647
AUTRES FONDS PROPRES :		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I bis	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :		
Provisions pour Risques		
Provisions pour Charges	6 397 996	5 690 656
TOTAL II	6 397 996	5 690 656
DETTES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	29 190 466	30 906 748
Dettes fiscales et sociales	60 311 311	53 038 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes diverses	4 389 091	384 845
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF :		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	93 890 867	84 329 824
Ecart de conversion Passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	100 649 089	91 297 126

Compte de Résultat 2023 - Débit
Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)		
	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	53 295 950	46 515 941
Impôts, taxes et versements assimilés	15 911 463	13 890 501
Salaires et traitements	83 246 836	76 241 292
Charges sociales	40 467 137	36 173 132
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 061 316	2 760 393
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	710 320	86 374
Autres charges	640 582	19 328
TOTAL I	197 333 603	175 686 962
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)	208 495	201 089
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de	462 278	145 955
TOTAL III	670 773	347 044
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		66 611
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV	-	66 611
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	3 051 122	2 651 668
Impôts sur les bénéfices (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	201 055 498	178 752 285
Solde créditeur = bénéfice (3)	352 756	1 269 177
TOTAL GENERAL	201 408 254	180 021 462

Compte de Résultat 2023 - Crédit
Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	199 226 681	178 513 301
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	199 226 681	178 513 301
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	278 775	49 000
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de		1 318 203
Autres produits	12	1
Sous-total B	278 786	1 367 203
TOTAL I (A+B)	199 505 468	179 880 504
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	655 605	60 370
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de	1 247 181	80 588
TOTAL III	1 902 786	140 958
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	201 408 254	180 021 462
Solde débiteur = perte (3)		
TOTAL GENERAL	201 408 254	180 021 462

1 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice sont relatifs à l'exercice 2023 d'une durée de 12 mois, débutant le 1er janvier 2023, et clôturant le 31 décembre 2023

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables définies par le Code du Commerce (article 25 du Décret 83 - 1020 du 29/11/1983) et par le Plan Comptable Général.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes.

2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Activité de la Société

Le nombre de sinistres est en hausse en 2023. La SIRCA a ainsi ouvert 1.570.768 sinistres, en hausse de 7,8% par rapport à 2022, répartis comme suit :

• Sinistres IARD :	1.189.839 sinistres (75,7% du total) soit +7,0% vs 2022
• Sinistres PJ :	308.056 sinistres (19,6% du total) soit +7,9% vs 2022
• Sinistres Récoltes :	19.054 sinistres (1,2% du total) soit +4,7% vs 2022
• Sinistres ATM :	50.677 sinistres (3,2% du total) soit +28,0% vs 2022
• Sinistres UGSE :	3.142 sinistres (0,2% du total) soit +151,4% vs 2022

En 2023, 128.760 sinistres sont liés à un événement climatique, soit +5% par rapport à 2022. L'année 2023 a été caractérisée principalement par des événements de type Tempête (62% des sinistres et 58% de la charge brute totale).

- L'évènement Tempête Ciaran du 01 au 3 novembre 2023 représente 51.034 sinistres, soit 40% des sinistres de l'ensemble des événements survenus pendant l'année.
- L'évènement Tempête-Pluie-Grêle du 18 au 22 juin 2023 représente 8.319 sinistres, soit 6% des sinistres de l'ensemble des événements survenus pendant l'année.

- L'évènement Inondations-Pluie du 06 au 15 novembre 2023 représente 5.149 sinistres, soit 4% des sinistres de l'ensemble des événements survenus pendant l'année.

Pour rappel, 122.071 sinistres liés à des événements climatiques ont été enregistrés en 2022 (avec 70.962 sinistres « Grêle » et 32.056 sinistres « Tempête »).

Enfin, hors événements climatiques, le nombre de sinistres 2023 (représentant 89,2% des sinistres IARD) est en hausse de 7,2% par rapport à 2022.

2.2 Autres faits marquants

- Depuis le 1er janvier 2023, Sirca a intégré le groupe TVA et a opté pour son assujettissement à l'impôt sur les sociétés en application des dispositions des articles 206.3 et 239.1 du Code Général des Impôts et de l'article 350 F.I de l'Annexe III au Code Général des Impôts. Ce dispositif vient remplacer le groupement 261B qui avait été mis en oeuvre le 1er janvier 2020 et la transparence fiscale en vigueur jusqu'en 2022.
Sirca est entrée en 2023 dans le groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole.
- Poursuite de l'inflation qui pèse sur le coût de gestion des sinistres.
- Des mesures salariales répondant à ce contexte ont été appliquées courant 2023.
- Ouverture de 2 nouvelles UGS bas carbone :
 - UGS de Caen (déménagement le 24/07/2023)
 - UGS de Grenoble (création le 07/08/2023)

2.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, et de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes clos au 31 décembre 2023, n'a été constaté.

3 INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODE A UTILISER

3.1 Modes et méthodes d'évaluation

Les modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le plan comptable général.

3.2 Changement de méthode opéré en 2023

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler sur l'exercice 2023.

3.3 Méthodes d'évaluation sur les postes de Bilan

L'ensemble des chiffres monétaires est exprimé en milliers d'euros sauf mention explicite.

3.3.1 Calcul des amortissements

Les amortissements des diverses immobilisations de la société sont calculés de façon linéaire, en fonction de la durée de vie du bien.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - . Progiciels site central | : 5 ans |
| - . Frais d'établissement | : 5 ans |
| - . Mobilier et matériel | : 10 ans |
| - . Agencements et installations | : 15 ans |
| - . Matériel informatique | : 3 ans |
| - . Logiciel micro-informatique | : 3 ans |

A noter qu'à compter des acquisitions effectuées depuis 2016, le mobilier et le matériel de bureau est amorti linéairement sur une durée de 10 ans, contre 5 ans précédemment.

3.3.2 Provision pour dépréciation

En cas de perte probable sur un bien immobilisé ou sur une créance certaine, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

3.3.3 Evaluation des autres actifs

Les autres actifs représentés par des créances sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La société procède lors de l'inventaire à une estimation des produits à recevoir de façon certaine. Les titres obligataires et les SICAV monétaires sont inscrits à leur prix d'achat à la date d'acquisition.

4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont composés :

- Du chiffre d'affaires net : celui-ci s'élève à 199,2 millions d'euros contre 178,5 millions d'euros en 2022, en augmentation de 10,40%;
- Des subventions d'exploitation : pour 0,2 millions d'euros en 2023 ;

4.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation en 2023 ont augmenté de 12% par rapport à 2022, passant de 175,7 millions d'euros à 197,3 millions d'euros.

- La hausse des postes " Salaires et Traitements " et " Charges salariales " est portée par la croissance des effectifs, les revalorisations salariales et les mesures exceptionnelles prises en 2023.
- La hausse du poste « Autres Achats et Charges Externes » (+15 %) provient principalement :
 - Des charges de locaux en progression du fait la hausse annuelle des loyers et des frais afférents (dont l'ouverture de deux UGS bas carbone), des coûts d'électricité et des amortissements liés aux investissements en agencement.
 - Des frais postaux et communication en lien avec la hausse du nombre de sites.
 - Des dépenses d'études et de maintenance informatique liées aux différents projets sur le digital ainsi que des honoraires.
- La progression du poste impôts et taxes (+15%) s'explique essentiellement par une hausse du montant des taxes sur les salaires mais également de diverses taxes (CVAE, CFE,).
- Les dotations aux amortissements et provisions (hors provisions pour risques et charges) sont en progression de 11% par rapport à 2022. Cette hausse est due essentiellement aux investissements d'aménagements réalisés en UGS.
- Les dotations (0,7 m€) aux provisions pour risques et charges sont en forte progression par rapport à 2022. Elles correspondent aux provisions pour médailles du travail et congés anniversaire ; la dotation 2023 s'explique par la croissance des effectifs, celle de 2022 ayant été largement compensée par la hausse du taux d'actualisation sur l'année 2022.

- Les autres charges qui s'élèvent à 0,6 millions d'euros correspondent à la dotation au fonds de péréquation suite de la mise en place du groupe de TVA en 2023.

Les différentes composantes de ces charges et les variations entre 2022 et 2023 sont décrites ci-dessous :

En milliers d'euros	2023	2022	%
Autres Achats et Charges Externes	53 296	46 516	15%
Loyers et Charges Locatives	11 494	10 995	
Frais postaux et de communication	4 991	4 195	
Autres Dépenses	36 811	31 326	
Impôts et Taxes	15 911	13 891	15%
Taxes sur les Salaires	9 715	8 165	
Taxes Professionnelles	1 525	1 315	
Taxes diverses	4 671	4 411	
Salaires et Traitements	83 247	76 241	9%
Masse Salariale	67 922	63 958	
Provision Congés Payés et RTT	1 231	1 462	
Intéressement	10 327	7 857	
Autres Dépenses	3 767	2 964	
Charges Salariales	40 467	36 173	12%
Dotations aux Amortissements et Provisions	3 061	2 760	11%
Amortissements Actifs Corporels	2 556	2 224	
Amortissements Actifs Incorporels	506	536	
Dotations aux Provisions pour risques et charges	710	86	722%
Autres charges	641	19	3214%
Total des charges d'exploitation	197 334	175 687	12%

4.3 Résultat financier

Le résultat financier est de 1,2 millions d'euros en 2023 contre -0,2 million d'euros en 2022. La hausse s'explique par la remontée des taux d'intérêt.

5 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN

5.1 Bilan - Actif

5.1.1 Mouvements sur actifs corporels, incorporels et financiers

- Actifs corporels et incorporels

(En milliers euros)	31/12/2022	Augmentation 2023	Diminution 2023	31/12/2023
Immobilisations Brutes				
Incorporelles	12 546	81	-	12 627
Corporelles	36 242	4 762	-	41 003
TOTAL	48 788	4 842	-	53 630
Amortissements				
Incorporels	11 252	506	-	11 757
Corporels	24 154	2 556	-	26 709
TOTAL	35 405	3 061	-	38 467
Immobilisations Nettes				
Incorporelles	1 294		(425)	869
Corporelles	12 088	2 206	-	14 294
TOTAL	13 382	2 206	(425)	15 163

- Actifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation 2023	Diminution 2023	31/12/2023
Sicav monétaires	52 063	229 813	(222 535)	59 341
Obligations	19 855	19 563	(19 855)	19 563
Dépôts et cautionnements*	176	68	-	244

5.1.2 Actifs circulants

L'actif circulant est constitué des éléments ci-dessous :

(en milliers euros)	2023			2022
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant Brut
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	243	243		176
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	601	601		1 545
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	732	732		627
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		-
Autres impôts taxes et versements assimilés	141	141		53
Divers				
Groupe et associés (2)	14	14		16
Débiteurs divers	1 882	1 882		115
Charges constatées d'avance				
TOTAL	3 614	3 614	-	2 532

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

- **Autres créances clients**

Sont comptabilisées dans ce poste les factures de commissions émises par SIRCA CIRM aux co-courtiers (0,55 M€) ainsi que 8 factures pour CA IMMOBILIER (0,05 M€) dont le règlement est intervenu courant janvier 2023.

- **Débiteurs divers**

Le poste augmente fortement par rapport à décembre 2022 passant de 0,1 M€ à 1,8 M€. Ce solde s'explique pour l'essentiel par la hausse du poste " Produits à recevoir " qui s'élève à 1,7 M€. Il s'agit pour l'essentiel du produit à recevoir relatif à la quote-part SIRCA sur le gain de TVA du Groupe Crédit Agricole à la suite de la mise en place du groupe de TVA en 2023.

5.2 Bilan - Passif

5.2.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital de la société de 7.448 euros, est détenu par les 39 Caisses Régionales du Crédit Agricole, par BANQUE CHALUS, par LCL, et par PACIFICA en tant que gérant. Ce capital de 7.448 euros est divisé en 49 parts dont la valeur nominale est de 152€.

Avant affectation du résultat de 352.756 euros, les capitaux propres au 31 décembre 2023 ressortent à 360.226 euros.

(En euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital	7 448			7 448
Réserves	22			22
Bénéfice de l'exercice	1 269 177	352 756	(1 269 177)	352 756
Total	1 276 647	352 756	(1 269 177)	360 226

Nous rappelons que les résultats de la Société sont portés au compte courant des associés après décision de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice.

5.2.2 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant brut au début de l'exercice 2 023	Augmentations: Dotations de l'exercice 2 023	Diminutions: Reprises de l'exercice 2 023	Montant à la fin de l'exercice 2 023
Provisions pour risques et charges				
Provisions indemnités de départ en retraite	-	-	-	-
Provisions médaille du travail	3 553	312	3	3 862
Provisions congés anniversaire	1 939	246	-	2 185
Provisions pour litiges	199	152	-	351
Total	5691	710	3	6 398

Provisions pour indemnité de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué sur l'ensemble des salariés, par individu :
 $(\text{Salaire Brut des 12 derniers mois} / 12) \times 20\%$ par année d'ancienneté, plafonné à 6 mois de salaire mensuel.

Le salaire brut est revalorisé à l'âge de la retraite.

Cette provision tient également compte d'un taux de mortalité, de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise lors du départ à la retraite, ainsi que du taux d'actualisation Iboxx Euro Corporate AA, fonction de la durée moyenne de l'engagement.

La recommandation 2013-02 a eu pour effet de modifier le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

SIRCA n'a pas été impacté par cette modification, cette provision étant déjà externalisée pour sa totalité auprès de PREDICA.

Provision pour médaille du travail

Le calcul de la provision est effectué sur l'ensemble des salariés, par individu :

Au salaire brut mensuel à la date d'inventaire sont appliqués le taux de prime de la médaille X par le taux de progression des salaires vu à la date d'attribution de la médaille X par l'espérance de vie jusqu'à l'âge de la médaille X par la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge d'attribution.

Dates d'attribution des médailles : 20 ans, 30 ans, 35 et 40 ans d'ancienneté professionnelle.

Le taux d'actualisation applicable est Iboxx Euro Corporate AA Iboxx Euro Corporate AA en fonction de la durée moyenne de l'engagement.

Provisions pour congés anniversaires

Le calcul de la provision est effectué sur l'ensemble des salariés, par individu :

Au salaire mensuel à la date d'inventaire est appliqué le rapport (nombre de jours de congés anniversaire divisé par le nombre de jours ouvrés du mois) X par le taux de progression des salaires vu à la date d'attribution des jours de congés anniversaire X par l'espérance de vie jusqu'à la date d'attribution des jours de congés X par la probabilité de présence dans l'entreprise au moment de l'attribution de ces jours de congés.

Dates d'acquisition des congés : 10 ans, 20 ans, et 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise donnent droit respectivement à 5, 10 et 15 jours de congés.

Provisions pour litiges

La provision comptabilisée à fin 2023 concerne cinq contentieux en cours, relatifs à des litiges avec d'anciens salariés de la Société.

5.2.3 Dettes

Les dettes sont constituées des éléments ci-dessous :

	2023			2022
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant Brut
<i>(en milliers euros)</i>				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit: (1)				
- à un an maximum à l'origine	-	-		-
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunt et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	29 190	29 190		30 907
Personnel et comptes rattachés	36 432	36 432		32 937
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 726	14 726		14 253
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		8
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 154	9 154		5 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	-	-		370
Autres dettes	4 389	4 389		15
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	93 891	93 891		84 330

(1) emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

• Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste a légèrement diminué par rapport à décembre 2022 passant de 30,9 M€ à 29,2 M€ soit une baisse de 5,5%. Cette rubrique est constituée du poste " Fournisseurs Factures non Parvenues " pour un montant de 29,2 M€.

• Personnels et comptes rattachés

L'évolution de ce poste s'explique principalement par le renforcement des effectifs de la SIRCA en lien avec la croissance du nombre des sinistres et de leur complexité de gestion.

• Autres impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste inclut notamment la dotation d'une provision au fonds de péréquation de 0,9 M€ qui vient compléter le montant déjà versé sous forme d'acompte à CASA de 1,4 m€ au titre du groupe de TVA.

• Autres dettes

Ce poste a fortement augmenté par rapport à décembre 2022 passant de 0,1 M€ à 4,4 M€.
Le solde est principalement constitué de la dette de la SIRCA envers les Caisses régionales et LCL liée à la régularisation sur les appels de fonds, soit 4,4 M€ au titre des appels de fonds IARD.

5.2.4 Engagements hors bilan

Crédit agricole SA s'est porté caution sur les baux commerciaux suivants :

GARANTIE_NOM	CONTREPARTIE	DATE D'EFFET CAUTION	ENCOURS GARANTIES
PACIFICA –SIRCA-CESSON SEVIGNE	STE OCDL	01/07/2017	51 539,48
PACIFICA_SIRCA_UGS_POITIERS_FUTUROSCOPE	VENDOME	01/04/2015	78 197,37
PACIFICA_SIRCA_UGS_METZ	ADIM EST	26/08/2011	98 755,96
PACIFICA_SIRCA – MONT SAINT AIGNAN (ROUEN)	IMEFA 113	14/12/2018	67 068,22
PACIFICA CLERMONT	SCI ZENITH TRIDENT C	01/04/2017	53 145,29
PACIFICA LE VERSEAU STRASBOURG	SCPI ALLIANZ PIERRE	01/11/2017	75 000,00
PACIFICA_BORDEAUX_PLAZA	FRUCTIREGIONS	01/09/2016	87 571,60
PACIFICA_SIRCA– BOIS GUILLAUME (ROUEN)	LA NORMANDE IMMOBILIERE	01/05/2018	73 584,91
PACIFICA SIRCA - ARRAS	SARL SYNERGIE PARK	01/09/2020	60 727,50
PACIFICA - SIRCA - SAINT ETIENNE	KEYS LES VERTS	01/09/2019	35 393,87
PACIFICA – SIRCA -NOUVEAU LYON	UNOFIMMO	15/06/2020	108 159,72
PACIFICA - SIRCA - LA ROCHE SUR YON	GIBOIRE ENTREPRISE ET COMMERCE	01/07/2020	37 379,68
PACIFICA - SIRCA - MONTPELLIER	SOCIETE PFO2 - Représentée par - PERIAL ASSET MANAGEMENT	01/08/2022	71 721,67
PACIFICA NOUVEAU CAEN UGS BAS CARBONE – FLEURY SUR ORGE	Foncière UGS bas Carbone	01/06/2023	105 799,44
PACIFICA NOUVEAU GRENOBLE UGS BAS CARBONE – LA BUISSE	Foncière UGS bas Carbone	29/06/2023	105 944,10

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Informations spécifiques sur le personnel et les dirigeants

Effectif moyen (y compris contrat à durée déterminée)	2023	2022	2021
Direction	2	2	2
Cadres	593	540	462
Non cadres	1 450	1 355	1 269
Total du personnel	2 045	1 897	1 733

6.2 Informations spécifiques sur le droit individuel à la formation

Depuis 2015, les comptes du droit individuel à la formation ont été transférés sur les comptes personnels de formation, désormais géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. La société n'est donc plus détentrice de ces informations.

6.3 Informations spécifiques sur les honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'audit légal des comptes 2023 s'élève à 15.064 euros HT.

La répartition des honoraires entre les deux commissaires aux comptes est présentée ci-après :

- Pour le cabinet EY : 7.532 € HT
- Pour le cabinet PWC : 7.532 € HT

6.4 Informations opérations entreprises liées

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan
TOTAL ACTIF	2023			2022		
Placements et immobilisations (Valeur Nette)			94 587			85 588
Participations			-			-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			-			-
Autres titres immobilisés			9			16
Autres titres			79 172			72 013
Autres immobilisations corporelles			14 294			12 088
Autres immobilisations financières			243			176
Autres immobilisations incorporelles			869			1 294
Autres Actifs	4 050		6 062	3 982		5 709
Avances et acomptes versés sur commande			360			359
Créances clients et comptes rattachés			601			1 545
Autres créances	1 862		2 037	16		131
Personnel et comptes rattachés			732			680
Disponibilités	2 188		2 331	2 994		2 994
TOTAL	4 050		100 649	3982		91 297

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan
TOTAL PASSIF	2023			2022		
Capital			7			7
Réserves réglementées			-			-
Résultat			353			1 269
Provisions pour Charges			6 398			5 691
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-			-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-			-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 625		29 190	1 786		30 907
Dettes fiscales et sociales			60 311			53 038
Autres dettes diverses	4 389		4 389	370		385
TOTAL	7 014		100 649	2156		91 297



Mentions légales

SIRCA – Société en nom collectif au capital de 7.448 euros

Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 388 156 499 RCS Paris.

N° de TVA : FR 29 388 156 499.

Déclaration N° SAP 388156499.

**SOCIETE D'INDEMNISATIONS REGIONALES DU CREDIT AGRICOLE
SIRCA**

Société en nom collectif
Au capital de 7.448 euros
Siège social : 8/10, boulevard de Vaugirard
75724 Paris Cedex 15

388 156 499 R.C.S. Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 20 JUIN 2024**

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale, statuant conformément aux stipulations de l'article 16 des statuts de la Société, approuvant les propositions de la Gérance, décide d'affecter, conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 352.756,11 euros au crédit des comptes courants ouverts dans les livres de la Société pour chacun des associés au prorata de leur quote-part du nombre de sinistres ouverts dans leurs comptes sur les trois (3) derniers exercices.

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

*Non-renouvellement du mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT
en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société et nomination d'un nouveau
commissaire aux comptes en remplacement*

L'assemblée générale, statuant conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, connaissance prise des termes du rapport de gestion de la Gérance, constatant que le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée,

décide de ne pas renouveler ledit mandat et de nommer, en remplacement, le cabinet MAZARS pour une durée de six (6) exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

Extrait certifié conforme à l'original.



M. Guillaume ORECKIN
Pour PACIFICA
Gérante

Société d'Indemnisations Régionales du Crédit
Agricole

SIRCA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société d'Indemnisations Régionales du Crédit Agricole SIRCA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la SIRCA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SIRCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Gérard Courreges

Olivier Drion



PACIFICA – ASSURANCES DOMMAGES

COMPTES SOCIAUX 2023 EN NORMES FRANÇAISES

SIRCA

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Sommaire

1 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	8
2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	8
2.1 Activité de la Société	8
2.2 Autres faits marquants	9
2.3 Evènements postérieurs à la clôture.....	9
3 INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODE A UTILISER	10
3.1 Modes et méthodes d'évaluation.....	10
3.2 Changement de méthode opéré en 2023.....	10
3.3 Méthodes d'évaluation sur les postes de Bilan	10
3.3.1 Calcul des amortissements	10
3.3.2 Provision pour dépréciation	10
3.3.3 Evaluation des autres actifs	10
4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	11
4.1 Produits d'exploitation.....	11
4.2 Charges d'exploitation.....	11
4.3 Résultat financier	12
5 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN	13
5.1 Bilan - Actif.....	13
5.1.1 Mouvements sur actifs corporels, incorporels et financiers	13
5.1.2 Actifs circulants.....	14
5.2 Bilan - Passif	14
5.2.1 Capitaux propres	14
5.2.2 Provisions pour risques et charges.....	15
5.2.3 Dettes.....	17
5.2.4 Engagements hors bilan	18
6 AUTRES INFORMATIONS	19
6.1 Informations spécifiques sur le personnel et les dirigeants	19

6.2 Informations spécifiques sur le droit individuel à la formation 19

6.3 Informations spécifiques sur les honoraires des commissaires aux comptes..... 19

6.4 Informations opérations entreprises liées 20

Bilan 2023 Actif

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)

	Brut	Amortissement et provisions	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles :	12 626 555	11 757 477	869 078	1 294 298
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	12 626 555	11 757 477	869 078	1 294 298
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :	41 003 302	26 709 093	14 294 209	12 088 172
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	41 003 302	26 709 093	14 294 209	12 088 172
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :	252 525	-	252 525	192 065
Participations	10		10	10
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-		-	-
Autres titres immobilisés	9 042		9 042	16 319
Prêts				
Autres immobilisations financières	243 472		243 472	175 736
TOTAL I	53 882 381	38 466 570	15 415 811	13 574 535
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :	360 447	-	360 447	359 368
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	360 447		360 447	359 368
Créances :	3 370 177	-	3 370 177	2 355 774
Créances clients et comptes rattachés	601 231		601 231	1 544 650
Autres créances	2 768 945		2 768 945	811 124
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :	79 171 562	-	79 171 562	72 013 138
Actions propres				
Autres titres	79 171 562		79 171 562	72 013 138
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 331 092		2 331 092	2 994 313
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF :				
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL II	85 233 278	-	85 233 278	77 722 592
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	139 115 659	38 466 570	100 649 089	91 297 126

Bilan 2023 Passif

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)		
	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES :		
Capital	7 448	7 448
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :	22	22
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	22	22
Autres		
Report à Nouveau	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	352 756	1 269 177
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	360 226	1 276 647
AUTRES FONDS PROPRES :		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I bis	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :		
Provisions pour Risques		
Provisions pour Charges	6 397 996	5 690 656
TOTAL II	6 397 996	5 690 656
DETTES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	29 190 466	30 906 748
Dettes fiscales et sociales	60 311 311	53 038 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes diverses	4 389 091	384 845
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF :		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	93 890 867	84 329 824
Ecarts de conversion Passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	100 649 089	91 297 126

Compte de Résultat 2023 - Débit
Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)

	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	53 295 950	46 515 941
Impôts, taxes et versements assimilés	15 911 463	13 890 501
Salaires et traitements	83 246 836	76 241 292
Charges sociales	40 467 137	36 173 132
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 061 316	2 760 393
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	710 320	86 374
Autres charges	640 582	19 328
TOTAL I	197 333 603	175 686 962
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)	208 495	201 089
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de	462 278	145 955
TOTAL III	670 773	347 044
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		66 611
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV	-	66 611
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	3 051 122	2 651 668
Impôts sur les bénéfices (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	201 055 498	178 752 285
Solde créditeur = bénéfice (3)	352 756	1 269 177
TOTAL GENERAL	201 408 254	180 021 462

Compte de Résultat 2023 - Crédit
Exercice clos le 31 décembre 2023

(en euros)		
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	199 226 681	178 513 301
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	199 226 681	178 513 301
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	278 775	49 000
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de		1 318 203
Autres produits	12	1
Sous-total B	278 786	1 367 203
TOTAL I (A+B)	199 505 468	179 880 504
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	655 605	60 370
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de	1 247 181	80 588
TOTAL III	1 902 786	140 958
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	201 408 254	180 021 462
Solde débiteur = perte (3)		
TOTAL GENERAL	201 408 254	180 021 462

1 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice sont relatifs à l'exercice 2023 d'une durée de 12 mois, débutant le 1er janvier 2023, et clôturant le 31 décembre 2023

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables définies par le Code du Commerce (article 25 du Décret 83 - 1020 du 29/11/1983) et par le Plan Comptable Général.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes.

2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Activité de la Société

Le nombre de sinistres est en hausse en 2023. La SIRCA a ainsi ouvert 1.570.768 sinistres, en hausse de 7,8% par rapport à 2022, répartis comme suit :

• Sinistres IARD :	1.189.839 sinistres (75,7% du total) soit +7,0% vs 2022
• Sinistres PJ :	308.056 sinistres (19,6% du total) soit +7,9% vs 2022
• Sinistres Récoltes :	19.054 sinistres (1,2% du total) soit +4,7% vs 2022
• Sinistres ATM :	50.677 sinistres (3,2% du total) soit +28,0% vs 2022
• Sinistres UGSE :	3.142 sinistres (0,2% du total) soit +151,4% vs 2022

En 2023, 128.760 sinistres sont liés à un évènement climatique, soit +5% par rapport à 2022. L'année 2023 a été caractérisée principalement par des évènements de type Tempête (62% des sinistres et 58% de la charge brute totale).

- L'évènement Tempête Ciaran du 01 au 3 novembre 2023 représente 51.034 sinistres, soit 40% des sinistres de l'ensemble des évènements survenus pendant l'année.
- L'évènement Tempête-Pluie-Grêle du 18 au 22 juin 2023 représente 8.319 sinistres, soit 6% des sinistres de l'ensemble des évènements survenus pendant l'année.

- L'évènement Inondations-Pluie du 06 au 15 novembre 2023 représente 5.149 sinistres, soit 4% des sinistres de l'ensemble des évènements survenus pendant l'année.

Pour rappel, 122.071 sinistres liés à des évènements climatiques ont été enregistrés en 2022 (avec 70.962 sinistres « Grêle » et 32.056 sinistres « Tempête »).

Enfin, hors évènements climatiques, le nombre de sinistres 2023 (représentant 89,2% des sinistres IARD) est en hausse de 7,2% par rapport à 2022.

2.2 Autres faits marquants

- Depuis le 1er janvier 2023, Sirca a intégré le groupe TVA et a opté pour son assujettissement à l'impôt sur les sociétés en application des dispositions des articles 206.3 et 239.1 du Code Général des Impôts et de l'article 350 F.I de l'Annexe III au Code Général des Impôts. Ce dispositif vient remplacer le groupement 261B qui avait été mis en oeuvre le 1er janvier 2020 et la transparence fiscale en vigueur jusqu'en 2022.
Sirca est entrée en 2023 dans le groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole.
- Poursuite de l'inflation qui pèse sur le coût de gestion des sinistres.
- Des mesures salariales répondant à ce contexte ont été appliquées courant 2023.
- Ouverture de 2 nouvelles UGS bas carbone :
 - UGS de Caen (déménagement le 24/07/2023)
 - UGS de Grenoble (création le 07/08/2023)

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice, et de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes clos au 31 décembre 2023, n'a été constaté.

3 INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODE A UTILISER

3.1 Modes et méthodes d'évaluation

Les modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le plan comptable général.

3.2 Changement de méthode opéré en 2023

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler sur l'exercice 2023.

3.3 Méthodes d'évaluation sur les postes de Bilan

L'ensemble des chiffres monétaires est exprimé en milliers d'euros sauf mention explicite.

3.3.1 Calcul des amortissements

Les amortissements des diverses immobilisations de la société sont calculés de façon linéaire, en fonction de la durée de vie du bien.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - . Progiciels site central | : 5 ans |
| - . Frais d'établissement | : 5 ans |
| - . Mobilier et matériel | : 10 ans |
| - . Agencements et installations | : 15 ans |
| - . Matériel informatique | : 3 ans |
| - . Logiciel micro-informatique | : 3 ans |

A noter qu'à compter des acquisitions effectuées depuis 2016, le mobilier et le matériel de bureau est amorti linéairement sur une durée de 10 ans, contre 5 ans précédemment.

3.3.2 Provision pour dépréciation

En cas de perte probable sur un bien immobilisé ou sur une créance certaine, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

3.3.3 Evaluation des autres actifs

Les autres actifs représentés par des créances sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La société procède lors de l'inventaire à une estimation des produits à recevoir de façon certaine. Les titres obligataires et les SICAV monétaires sont inscrits à leur prix d'achat à la date d'acquisition.

4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont composés :

- Du chiffre d'affaires net : celui-ci s'élève à 199,2 millions d'euros contre 178,5 millions d'euros en 2022, en augmentation de 10,40%;
- Des subventions d'exploitation : pour 0,2 millions d'euros en 2023 ;

4.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation en 2023 ont augmenté de 12% par rapport à 2022, passant de 175,7 millions d'euros à 197,3 millions d'euros.

- La hausse des postes " Salaires et Traitements " et " Charges salariales " est portée par la croissance des effectifs, les revalorisations salariales et les mesures exceptionnelles prises en 2023.
- La hausse du poste « Autres Achats et Charges Externes » (+15 %) provient principalement :
 - Des charges de locaux en progression du fait la hausse annuelle des loyers et des frais afférents (dont l'ouverture de deux UGS bas carbone), des coûts d'électricité et des amortissements liés aux investissements en agencement.
 - Des frais postaux et communication en lien avec la hausse du nombre de sites.
 - Des dépenses d'études et de maintenance informatique liées aux différents projets sur le digital ainsi que des honoraires.
- La progression du poste impôts et taxes (+15%) s'explique essentiellement par une hausse du montant des taxes sur les salaires mais également de diverses taxes (CVAE, CFE,).
- Les dotations aux amortissements et provisions (hors provisions pour risques et charges) sont en progression de 11% par rapport à 2022. Cette hausse est due essentiellement aux investissements d'aménagements réalisés en UGS.
- Les dotations (0,7 m€) aux provisions pour risques et charges sont en forte progression par rapport à 2022. Elles correspondent aux provisions pour médailles du travail et congés anniversaire ; la dotation 2023 s'explique par la croissance des effectifs, celle de 2022 ayant été largement compensée par la hausse du taux d'actualisation sur l'année 2022.

- Les autres charges qui s'élèvent à 0,6 millions d'euros correspondent à la dotation au fonds de péréquation suite de la mise en place du groupe de TVA en 2023.

Les différentes composantes de ces charges et les variations entre 2022 et 2023 sont décrites ci-dessous :

En milliers d'euros	2023	2022	%
Autres Achats et Charges Externes	53 296	46 516	15%
Loyers et Charges Locatives	11 494	10 995	
Frais postaux et de communication	4 991	4 195	
Autres Dépenses	36 811	31 326	
Impôts et Taxes	15 911	13 891	15%
Taxes sur les Salaires	9 715	8 165	
Taxes Professionnelles	1 525	1 315	
Taxes diverses	4 671	4 411	
Salaires et Traitements	83 247	76 241	9%
Masse Salariale	67 922	63 958	
Provision Congés Payés et RTT	1 231	1 462	
Intéressement	10 327	7 857	
Autres Dépenses	3 767	2 964	
Charges Salariales	40 467	36 173	12%
Dotations aux Amortissements et Provisions	3 061	2 760	11%
Amortissements Actifs Corporels	2 556	2 224	
Amortissements Actifs Incorporels	506	536	
Dotations aux Provisions pour risques et charges	710	86	722%
Autres charges	641	19	3214%
Total des charges d'exploitation	197 334	175 687	12%

4.3 Résultat financier

Le résultat financier est de 1,2 millions d'euros en 2023 contre -0,2 million d'euros en 2022. La hausse s'explique par la remontée des taux d'intérêt.

5 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN

5.1 Bilan - Actif

5.1.1 Mouvements sur actifs corporels, incorporels et financiers

- Actifs corporels et incorporels

(En milliers euros)	31/12/2022	Augmentation 2023	Diminution 2023	31/12/2023
Immobilisations Brutes				
Incorporelles	12 546	81	-	12 627
Corporelles	36 242	4 762	-	41 003
TOTAL	48 788	4 842	-	53 630
Amortissements				
Incorporels	11 252	506	-	11 757
Corporels	24 154	2 556	-	26 709
TOTAL	35 405	3 061	-	38 467
Immobilisations Nettes				
Incorporelles	1 294		(425)	869
Corporelles	12 088	2 206	-	14 294
TOTAL	13 382	2 206	(425)	15 163

- Actifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation 2023	Diminution 2023	31/12/2023
Sicav monétaires	52 063	229 813	(222 535)	59 341
Obligations	19 855	19 563	(19 855)	19 563
Dépôts et cautionnements*	176	68	-	244

5.1.2 Actifs circulants

L'actif circulant est constitué des éléments ci-dessous :

(en milliers euros)	2023			2022
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant Brut
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	243	243		176
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	601	601		1 545
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	732	732		627
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		-
Autres impôts taxes et versements assimilés	141	141		53
Divers				
Groupe et associés (2)	14	14		16
Débiteurs divers	1 882	1 882		115
Charges constatées d'avance				
TOTAL	3 614	3 614	-	2 532

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

• Autres créances clients

Sont comptabilisées dans ce poste les factures de commissions émises par SIRCA CIRM aux co-courtiers (0,55 M€) ainsi que 8 factures pour CA IMMOBILIER (0,05 M€) dont le règlement est intervenu courant janvier 2023.

• Débiteurs divers

Le poste augmente fortement par rapport à décembre 2022 passant de 0,1 M€ à 1,8 M€. Ce solde s'explique pour l'essentiel par la hausse du poste " Produits à recevoir " qui s'élève à 1,7 M€. Il s'agit pour l'essentiel du produit à recevoir relatif à la quote-part SIRCA sur le gain de TVA du Groupe Crédit Agricole à la suite de la mise en place du groupe de TVA en 2023.

5.2 Bilan - Passif

5.2.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital de la société de 7.448 euros, est détenu par les 39 Caisses Régionales du Crédit Agricole, par BANQUE CHALUS, par LCL, et par PACIFICA en tant que gérant. Ce capital de 7.448 euros est divisé en 49 parts dont la valeur nominale est de 152€.

Avant affectation du résultat de 352.756 euros, les capitaux propres au 31 décembre 2023 ressortent à 360.226 euros.

(En euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital	7 448			7 448
Réserves	22			22
Bénéfice de l'exercice	1 269 177	352 756	(1 269 177)	352 756
Total	1 276 647	352 756	(1 269 177)	360 226

Nous rappelons que les résultats de la Société sont portés au compte courant des associés après décision de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice.

5.2.2 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant brut au début de l'exercice 2 023	Augmentations: Dotations de l'exercice 2 023	Diminutions: Reprises de l'exercice 2 023	Montant à la fin de l'exercice 2 023
Provisions pour risques et charges				
Provisions indemnités de départ en retraite	-	-	-	-
Provisions médaille du travail	3 553	312	3	3 862
Provisions congés anniversaire	1 939	246	-	2 185
Provisions pour litiges	199	152	-	351
Total	5691	710	3	6 398

Provisions pour indemnité de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué sur l'ensemble des salariés, par individu :
 $(\text{Salaire Brut des 12 derniers mois} / 12) \times 20\%$ par année d'ancienneté, plafonné à 6 mois de salaire mensuel.

Le salaire brut est revalorisé à l'âge de la retraite.

Cette provision tient également compte d'un taux de mortalité, de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise lors du départ à la retraite, ainsi que du taux d'actualisation Iboxx Euro Corporate AA, fonction de la durée moyenne de l'engagement.

La recommandation 2013-02 a eu pour effet de modifier le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

SIRCA n'a pas été impacté par cette modification, cette provision étant déjà externalisée pour sa totalité auprès de PREDICA.

Provision pour médaille du travail

Le calcul de la provision est effectué sur l'ensemble des salariés, par individu :

Au salaire brut mensuel à la date d'inventaire sont appliqués le taux de prime de la médaille X par le taux de progression des salaires vu à la date d'attribution de la médaille X par l'espérance de vie jusqu'à l'âge de la médaille X par la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge d'attribution.

Dates d'attribution des médailles : 20 ans, 30 ans, 35 et 40 ans d'ancienneté professionnelle.

Le taux d'actualisation applicable est Iboxx Euro Corporate AA Iboxx Euro Corporate AA en fonction de la durée moyenne de l'engagement.

Provisions pour congés anniversaires

Le calcul de la provision est effectué sur l'ensemble des salariés, par individu :

Au salaire mensuel à la date d'inventaire est appliqué le rapport (nombre de jours de congés anniversaire divisé par le nombre de jours ouvrés du mois) X par le taux de progression des salaires vu à la date d'attribution des jours de congés anniversaire X par l'espérance de vie jusqu'à la date d'attribution des jours de congés X par la probabilité de présence dans l'entreprise au moment de l'attribution de ces jours de congés.

Dates d'acquisition des congés : 10 ans, 20 ans, et 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise donnent droit respectivement à 5, 10 et 15 jours de congés.

Provisions pour litiges

La provision comptabilisée à fin 2023 concerne cinq contentieux en cours, relatifs à des litiges avec d'anciens salariés de la Société.

5.2.3 Dettes

Les dettes sont constituées des éléments ci-dessous :

	2023			2022
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant Brut
<i>(en milliers euros)</i>				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit: (1)				
- à un an maximum à l'origine	-	-		-
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunt et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	29 190	29 190		30 907
Personnel et comptes rattachés	36 432	36 432		32 937
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 726	14 726		14 253
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		8
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 154	9 154		5 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	-	-		370
Autres dettes	4 389	4 389		15
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	93 891	93 891		84 330

(1) emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ce poste a légèrement diminué par rapport à décembre 2022 passant de 30,9 M€ à 29,2 M€ soit une baisse de 5,5%. Cette rubrique est constituée du poste " Fournisseurs Factures non Parvenues " pour un montant de 29,2 M€.

- **Personnels et comptes rattachés**

L'évolution de ce poste s'explique principalement par le renforcement des effectifs de la SIRCA en lien avec la croissance du nombre des sinistres et de leur complexité de gestion.

- **Autres impôts, taxes et versements assimilés**

Ce poste inclut notamment la dotation d'une provision au fonds de péréquation de 0,9 M€ qui vient compléter le montant déjà versé sous forme d'acompte à CASA de 1,4 m€ au titre du groupe de TVA.

- **Autres dettes**

Ce poste a fortement augmenté par rapport à décembre 2022 passant de 0,1 M€ à 4,4 M€. Le solde est principalement constitué de la dette de la SIRCA envers les Caisses régionales et LCL liée à la régularisation sur les appels de fonds, soit 4,4 M€ au titre des appels de fonds IARD.

5.2.4 Engagements hors bilan

Crédit agricole SA s'est porté caution sur les baux commerciaux suivants :

GARANTIE_NOM	CONTREPARTIE	DATE D'EFFET CAUTION	ENCOURS GARANTIES
PACIFICA –SIRCA-CESSON SEVIGNE	STE OCDL	01/07/2017	51 539,48
PACIFICA_SIRCA_UGS_POITIERS_FUTUROSCOPE	VENDOME	01/04/2015	78 197,37
PACIFICA_SIRCA_UGS_METZ	ADIM EST	26/08/2011	98 755,96
PACIFICA_SIRCA – MONT SAINT AIGNAN (ROUEN)	IMEFA 113	14/12/2018	67 068,22
PACIFICA CLERMONT	SCI ZENITH TRIDENT C	01/04/2017	53 145,29
PACIFICA LE VERSEAU STRASBOURG	SCPI ALLIANZ PIERRE	01/11/2017	75 000,00
PACIFICA_BORDEAUX_PLAZA	FRUCTIREGIONS	01/09/2016	87 571,60
PACIFICA_SIRCA– BOIS GUILLAUME (ROUEN)	LA NORMANDE IMMOBILIERE	01/05/2018	73 584,91
PACIFICA SIRCA - ARRAS	SARL SYNERGIE PARK	01/09/2020	60 727,50
PACIFICA - SIRCA - SAINT ETIENNE	KEYS LES VERTS	01/09/2019	35 393,87
PACIFICA – SIRCA -NOUVEAU LYON	UNOFIMMO	15/06/2020	108 159,72
PACIFICA - SIRCA - LA ROCHE SUR YON	GIBOIRE ENTREPRISE ET COMMERCE	01/07/2020	37 379,68
PACIFICA - SIRCA - MONTPELLIER	SOCIETE PFO2 - Représentée par - PERIAL ASSET MANAGEMENT	01/08/2022	71 721,67
PACIFICA NOUVEAU CAEN UGS BAS CARBONE – FLEURY SUR ORGE	Foncière UGS bas Carbone	01/06/2023	105 799,44
PACIFICA NOUVEAU GRENOBLE UGS BAS CARBONE – LA BUISSE	Foncière UGS bas Carbone	29/06/2023	105 944,10

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Informations spécifiques sur le personnel et les dirigeants

Effectif moyen (y compris contrat à durée déterminée)	2023	2022	2021
Direction	2	2	2
Cadres	593	540	462
Non cadres	1 450	1 355	1 269
Total du personnel	2 045	1 897	1 733

6.2 Informations spécifiques sur le droit individuel à la formation

Depuis 2015, les comptes du droit individuel à la formation ont été transférés sur les comptes personnels de formation, désormais géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. La société n'est donc plus détentrice de ces informations.

6.3 Informations spécifiques sur les honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'audit légal des comptes 2023 s'élèvent à 15.064 euros HT.

La répartition des honoraires entre les deux commissaires aux comptes est présentée ci-après :

- Pour le cabinet EY : 7.532 € HT
- Pour le cabinet PWC : 7.532 € HT

6.4 Informations opérations entreprises liées

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan
TOTAL ACTIF	2023			2022		
Placements et immobilisations (Valeur Nette)			94 587			85 588
Participations			-			-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			-			-
Autres titres immobilisés			9			16
Autres titres			79 172			72 013
Autres immobilisations corporelles			14 294			12 088
Autres immobilisations financières			243			176
Autres immobilisations incorporelles			869			1 294
Autres Actifs	4 050		6 062	3 982		5 709
Avances et acomptes versés sur commande			360			359
Créances clients et comptes rattachés			601			1 545
Autres créances	1 862		2 037	16		131
Personnel et comptes rattachés			732			680
Disponibilités	2 188		2 331	2 994		2 994
TOTAL	4 050		100 649	3982		91 297

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan	Entreprises liées	Lien de participation	Bilan
	2023			2022		
TOTAL PASSIF						
Capital			7			7
Réserves réglementées			-			-
Résultat			353			1 269
Provisions pour Charges			6 398			5 691
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-			-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-			-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 625		29 190	1 786		30 907
Dettes fiscales et sociales			60 311			53 038
Autres dettes diverses	4 389		4 389	370		385
TOTAL	7 014		100 649	2156		91 297



Mentions légales

SIRCA – Société en nom collectif au capital de 7.448 euros

Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 388 156 499 RCS Paris.

N° de TVA : FR 29 388 156 499.

Déclaration N° SAP 388156499.